

Concertation préalable

# QUARTIER DU MOULON

# BILAN D'ETAPE DECEMBRE 2011 SEPTEMBRE 2012



habiter

se divertir

vivre

se déplacer

étudier

entreprendre

## SOMMAIRE

1. Déroulement de la première phase .....	2
2. Compte-rendu de la réunion publique à Orsay .....	4
3. Compte-rendu de la réunion publique à Gif .....	11
4. Panneaux de la concertation .....	18
5. Publications communales .....	23
6. Commentaires sur le forum internet .....	28
7. Annonce des réunions publiques .....	29

# 1. DÉROULEMENT DE LA PREMIERE PHASE

La concertation autour du projet d'aménagement du Quartier du Moulon est organisée conformément à l'article L. 300-2 du code de l'urbanisme. Ce projet porte sur le périmètre du Moulon et de l'Orme des Merisiers, sur les communes d'Orsay, de Gif-sur-Yvette et de Saint-Aubin.

Cette concertation, préalable à la création de la zone d'aménagement concerté (ZAC), vise à associer le public-habitants, associations locales et autres personnes concernées - pendant toute la durée de l'élaboration du projet. Il s'agit de présenter les enjeux de l'aménagement du site, le diagnostic de l'existant et les orientations de l'aménageur et de recueillir les avis et remarques du public.

La concertation préalable a débuté avec la prise d'initiative de la zone d'aménagement concerté le 6 juillet 2011 par le conseil d'administration de l'Établissement public Paris-Saclay. Elle est organisée par l'Établissement public, aménageur de la zone, en lien avec les communes concernées, et se poursuivra jusqu'à la création de la zone.

## 1.1 Les objectifs de la création de la ZAC « Moulon »

Les objectifs de l'opération d'aménagement sont les suivants :

- Créer un quartier ouvert et mixte, intégré dans un campus d'excellence scientifique et technologique composante du projet Paris-Saclay ;
- Permettre l'accueil des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ainsi que les établissements de haute technologie dans de bonnes conditions ;
- Améliorer la desserte transport en commun du site et remailler l'ensemble du quartier au niveau des circulations routières et douces ; intégrer le TCSP reliant les autres pôles du cluster ; accueillir deux stations du métro Grand Paris allant d'Orly à Versailles ;
- Créer un cadre de vie urbain et animé grâce à une certaine compacité et à une mixité de programmes (activités économiques et scientifiques, logements, commerces-services...) permettant des proximités d'usages et l'accès à des équipements ouverts à tous ;
- Restructurer et développer les espaces publics et mettre en place une trame paysagère importante requalifiant le quartier ;

- Gérer le phasage du projet par des processus de préfiguration paysagère permettant d'éviter les friches ;
- Réaliser une opération exemplaire en termes de développement durable en gérant de manière collective et innovante les enjeux liés à l'énergie, la gestion des eaux pluviales et l'assainissement.

L'Établissement public et les communes ont retenu pour concevoir le plan d'aménagement du quartier et l'accompagner dans sa mise en œuvre le groupement MSTKA, qui rassemble l'agence d'architectes-urbanistes Saison-Menu, l'agence de paysagisme et d'urbanisme Taktyk et le groupe Artelia, en charge des études techniques.

Le projet s'inscrit dans le cadre d'une réflexion plus globale menée à l'échelle du plateau par un groupement mené par Michel Desvigne, qui sera arrêtée après la concertation en accord avec les communes pour faire évoluer les documents d'urbanisme.

## 1.2 Les modalités de la concertation

Le conseil d'administration de l'Établissement public, après avis des communes de Gif-sur-Yvette, Orsay et Saint-Aubin, a adopté les modalités de concertation suivantes :

- Parution d'un avis d'engagement de la concertation préalable dans deux journaux locaux ;
- Affichage de la délibération d'engagement de la concertation préalable en mairie d'Orsay, de Gif-sur-Yvette et de Saint-Aubin ainsi qu'à la CAPS.
- Parution d'articles dans les publications communales et intercommunales, ainsi que sur les sites internet des villes et de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay.
- Mise en place d'un site internet dédié au projet, incluant un forum de discussion ;
- Organisation de réunions publiques ;
- Organisation d'une exposition publique sur le projet ;
- Ouverture de registres d'observations mis à la disposition du public en mairies d'Orsay, de Gif-sur-Yvette et Saint-Aubin, et dans les locaux de la CAPS. Ces registres seront accompagnés des documents d'études relatifs au projet, au fur et à mesure de leur élaboration ;
- Publication d'un bilan des remarques du public après chaque étape de la concertation

## 1.3 Une première étape pour la concertation préalable

La concertation préalable doit accompagner la définition d'un projet tout au long des études nécessaires à sa définition. C'est un moment important d'échange entre les porteurs du projet, ses concepteurs (urbanistes, architectes, paysagistes...) et le public.

La première étape de la concertation préalable autour du projet de quartier du Moulon visait à présenter les enjeux du projet, à partir du diagnostic du site effectué par le groupement de concepteurs. Elle a commencé en décembre 2011, avec la tenue de réunions publiques à Gif et Orsay, en présence des maires et d'une assistance variée.

Des expositions sur le projet ont eu lieu entre janvier et juin dans les mairies concernées, au siège de la CAPS, ainsi que sur le campus de l'Université Paris-Sud.

## 1.4 Bilan de la première étape

Les réunions publiques ont permis un échange direct et enrichissant avec le public, et les thématiques les plus diverses ont pu y être abordées. Ces réunions ont fait l'objet d'annonces par voie postale et d'affichage, ainsi que dans les publications municipales.

Elles ont montré que le projet suscitait des attentes fortes, comme la présence d'équipements dans le quartier et leur ouverture aux résidents des vallées, ou plus largement sur le souhait de voir le projet s'intégrer harmonieusement dans son environnement. Le projet de quartier s'inscrivant dans un développement d'ensemble du sud du plateau de Saclay, de nombreuses interventions ont porté sur la question de l'amélioration générale des transports dans la zone, qui ne relèvent pas uniquement de l'action de l'EPPS.

En dehors des réunions publiques, les expressions du public ont été assez rares. Aucun avis n'a été porté dans les registres d'expression tenus à la disposition du public dans les mairies concernées par le projet. Le site internet n'a lui reçu que trois contributions. Ce faible nombre d'avis peut être expliqué par le fait que la concertation préalable n'en est qu'à ses débuts. Dans les étapes ultérieures, où une information plus détaillée pourra être donnée au public, le nombre des contributions devrait augmenter.

Les commentaires sur le forum de discussion ont abordé deux thématiques principales, l'opportunité du projet Paris-Saclay dans sa globalité et l'intégration des projets d'aménagement dans le territoire. Ces remarques, et celles faites lors des réunions publiques, ont permis à l'EPPS et au groupement de concepteurs d'orienter la suite des études pour décliner les orientations d'aménagement.

Si l'EPPS est à l'initiative de la concertation, les mairies en sont des acteurs actifs. La mairie de Gif-sur-Yvette a ainsi consacré un dossier spécial au projet d'aménagement dans le numéro d'avril de son magazine municipal.

En mai, une réunion publique d'information a été organisée par la commune de Saint-Aubin. L'EPPS n'a pu y être représenté, car les établissements publics sont tenus au devoir de réserve en période électorale (qui courrait en 2012 d'avril à juin).

## 2. RÉUNION PUBLIQUE À ORSAY LE 12 DECEMBRE 2011

La réunion débute à 18h40 et prend fin à 20h25. Elle se déroule dans l'amphithéâtre 452 de la Faculté.

La réunion animée par M. Michel Levy, consultant, réunit à la tribune :

- David Ros, maire d'Orsay ;
- Pierre Veltz, Président-Directeur général de l'Établissement public Paris-Saclay ;
- Guillaume Pasquier, Directeur général délégué de l'Établissement public Paris-Saclay ;
- Lise Mesliand, Directrice de l'aménagement de l'Établissement public Paris-Saclay ;
- Isabelle Menu, architecte-urbaniste du cabinet Saison-Menu et mandataire du groupement MSTKA.

La réunion regroupe près de 70 personnes dans un climat serein, propice à des échanges constructifs.

### 2.1 Introduction

**Michel Levy** prend la parole pour remercier le public de participer à cette réunion et exposer son rôle en tant qu'animateur. Il remercie M. Ros pour sa présence malgré ses obligations, qui le contraignent à quitter la tribune de manière anticipée. M. Chabason, garant des processus de concertation désigné par le Préfet de Région, est retenu à l'étranger et ne peut assister à cette réunion.

Cette première réunion dans le cadre de la concertation sur le projet est consacrée au diagnostic du site, qui permet d'orienter les études ultérieures. D'autres phases de la concertation préalables auront lieu au fur et à mesure de la définition du projet : cette étape formalisée par le code de l'urbanisme sera suivie d'échanges avec le public tout au long du projet.

L'ensemble du processus rassemble de nombreux acteurs: l'Établissement public qui assure le rôle d'aménageur, les communes, la CAPS, la Fondation de Coopération Scientifique, les établissements de recherche et d'enseignement présent ou à venir dans le quartier, ainsi que la Société du Grand Paris et le STIF.

### Intervention de M. Ros, maire d'Orsay

Le maire d'Orsay prononce une allocution introduisant la réunion.

« L'EPPS souhaitait lancer une concertation avant Noël. Symboliquement, il est positif qu'elle se tienne dans l'enceinte de l'Université.

Je fais partie des élus qui ont conscience de l'enjeu national de ce projet, qui met en avant la recherche et son lien avec l'économie : c'est une chance pour la France. Cela dit je reste exigeant en tant qu'élu local et notamment pour que tout ce qui est envisagé fasse l'objet d'une large concertation. Les autres exigences tiennent en trois mots : espace, temps et argent.

La question de la préservation des terres agricoles s'est posée : elles sont en voie d'être préservées, ce qui clarifie la réflexion autour de l'aménagement. Dès que l'on commence à urbaniser, il est important d'avoir une vision d'ensemble, tant pour le plateau que pour la vallée. L'aspect temporel du projet est important. Il faut que le phasage des opérations soit cohérent techniquement, et surtout vivable à l'échelle humaine : les chantiers qui se dérouleront ne devront pas congestionner le plateau en l'absence de transports en commun. C'est une exigence fondamentale, et une condition du succès du projet.

Pour ce qui est de l'argent, nous avons collectivement le devoir de veiller à une bonne utilisation des deniers publics, et à une contribution équitable entre les différents acteurs, au premier lieu l'État. L'année 2012 s'annonce très chargée, avec une multiplication des réunions entre collectivités, État et Établissement public.

Nous, élus d'Orsay, souhaitons que les citoyens soient largement associés. Je remercie ce soir les représentants de l'EPPS de l'initiative de cette concertation. »

### Présentation du cadre général du projet

**Guillaume Pasquier**, directeur général délégué de l'EPPS, rappelle que le quartier du Moulon s'inscrit dans le cadre d'une opération d'intérêt national, dont l'objectif est le développement du pôle scientifique et technologique sur et autour du plateau de Saclay. Cette disposition

réglementaire permet à l'Établissement public de prendre l'initiative d'une zone d'aménagement concerté créé par le préfet, comme c'est le cas pour le Moulon. Le périmètre de l'OIN est centré sur le plateau de Saclay, et inclut également une partie des zones d'activité économique qui y sont liées. L'Établissement public intervient également dans un périmètre plus large de 49 communes des Yvelines et de l'Essonne, pour veiller à ce que le projet de l'OIN soit bien intégré dans son environnement. L'idée est de développer ce territoire de manière harmonieuse et équilibrée, en jouant sur ces forces pour l'intégrer dans le Grand Paris.

Le potentiel scientifique est important, et va se renforcer avec la mise en œuvre du plan campus et l'arrivée de nouveaux établissements : un tissu d'entreprises très performantes existe déjà, qu'il va falloir développer. Une faiblesse connue de tous est la difficulté à se déplacer. Les transports en commun structurants sont dans les vallées, et le plateau n'est pas assez bien desservi pour qu'on abandonne une logique de « tout voiture » observée actuellement, ce qui aboutit à la création de points durs où le réseau est saturé.

Cette absence de desserte efficace du plateau et l'absence de logements et de commerces (qui se trouvent dans la vallée) renforcent la coupure entre la vallée et le plateau : schématiquement le sud du plateau est aujourd'hui essentiellement un lieu de passage, les logements et les commerces se trouvent surtout dans la vallée. Les établissements présents ont d'ailleurs été contraints de créer de grands domaines clos et éloignés les uns des autres. Une des ambitions du projet est de changer cette situation.

L'arrivée de nouveaux établissements est une occasion de penser avec une vision globale la manière dont le sud du plateau va évoluer. Ces établissements, qui souhaitent rejoindre le plateau pour participer à la dynamique née de projets scientifiques collectifs, représentent en effet un nombre important de nouveaux venus. On a aujourd'hui 22 000 étudiants, enseignants chercheurs et employés des établissements scientifiques qui fréquentent la zone comprise entre le CEA et l'École polytechnique : à terme, en 2025, ils seront près de 60 000.

La question est donc de savoir comment le Moulon va évoluer pour qu'une vie de quartier y émerge. L'Établissement public a énoncé des principes pour l'aménagement, qui doivent guider l'arrivée des établissements en permettant que l'organisation du quartier réponde aux besoins de tous. Ainsi, chaque établissement s'implantera en fonction des projets

scientifiques et des partenariats qu'il souhaite mettre en œuvre : des équipements partagés permettront d'éviter le chacun chez soi.

Le quartier, doit accueillir, en plus des établissements, des entreprises, des activités, des commerces et des logements de toute la gamme. C'est en créant cette mixité, notamment avec la mise en place d'équipements partagés entre les établissements et ouverts à la population, qu'on peut envisager de vraiment relier le plateau et la vallée. Face à la coupure créée par le relief, l'aménagement doit offrir de nouvelles possibilités au quotidien, aussi bien à la vallée qu'au plateau de vivre ensemble.

En matière de transports, le projet intègre le transport commun en site propre (TCSP) et le métro automatique du Grand Paris, qui dispose de trois gares sur le plateau. Le quartier va être organisé autour du métro, qui doit être accessible à pied. Ceci implique qu'il doit être compact : c'est un choix assumé, qui permet à la fois de limiter les besoins en surface urbanisée et de rapprocher les occupants du quartier des transports, des commerces etc... Ainsi la marche à pied pourra être un mode normal de déplacement, ce qui n'est aujourd'hui pas acquis.

## Présentation du diagnostic du site

### • Le diagnostic orienté

**Isabelle Menu**, architecte-urbaniste, présente le diagnostic initial du site effectué par le groupement de concepteurs.

« La présentation d'un diagnostic est toujours un exercice délicat, car on y énonce des choses que vous savez probablement car vous vivez le territoire au quotidien. Mais c'est une occasion précieuse d'échanger sur la manière dont le quartier est perçu par chacun, pour faire émerger des thématiques majeures. Il s'agit ici d'un diagnostic orienté, c'est-à-dire que je vais présenter les enjeux du site et les pistes de réflexion qui seront développées dans la suite des études. Je précise que l'élaboration du projet de quartier s'inscrit dans une réflexion plus large sur l'intégration dans le paysage, sur les transports, sur les caractéristiques du quartier, que est reprise ici tout en la faisant évoluer.

Le périmètre de réflexion est un « quartier » qui rassemble deux ensembles déjà bien identifiés et différents, le Moulon et l'Orme des Merisiers - le terme de quartier est employé pour souligner qu'il y a une réflexion d'ensemble. Ce quartier est bordé au sud par une frange boisée liée au coteau : c'est une caractéristique

importante, qui conditionne la manière de penser le lien vers la vallée. Au nord, le plateau agricole : ici, c'est la question de la transition entre urbanisation et paysage agricole qui se pose, un enjeu majeur pour le projet. Enfin, le réseau d'infrastructures routières dont nous héritons et qui va être le support du projet.

La question de la perception du quartier est très importante, qu'on vienne sur le site pour la première fois ou tous les jours. Aujourd'hui, on le découvre surtout depuis la RD128, à l'ouest par le giratoire de Saint-Aubin et à l'est depuis le rond-point de Corbeville. On constate que ces points de contact ont des paysages routiers, avec une inscription abrupte dans leur environnement : ici, il faudra travailler à la constitution d'un cadre plus agréable, qui annonce le quartier, en gardant des perspectives vers le plateau. En revanche, la relation à la vallée via les coteaux doit s'appuyer sur l'existant : il y a une diversité d'ambiances souvent très agréables, et des voies d'accès par les mobilités douces à mettre en valeur.

Pour construire le projet, il faut s'appuyer sur un « déjà-là » très présent : qu'il s'agisse d'établissements scientifiques et universitaires ou d'entreprises, on a un chapelet de bâtiments autonomes, autarciques, avec des clôtures, de grandes surfaces de parkings et des voies privées. Le travail est d'amener ces bâtiments à se désenclaver pour offrir plus d'échanges vers les espaces publics, donc de vie dans le quartier.

Les bâtiments existants présentent une grande diversité : chacun a sa physionomie particulière, avec une identité parfois très forte. L'enjeu est d'en tirer le meilleur parti : les nouveaux bâtiments doivent dialoguer avec l'existant, pas simplement y être juxtaposés.

Le projet va s'inscrire dans son environnement, avec des interfaces entre le quartier et deux éléments contrastés - le plateau et son paysage très agricole et la lisière boisée. Il faut éviter de juxtaposer ces trois ensembles, mais au contraire d'assurer une transition douce : nous attachons ainsi une grande importance à la manière dont la forêt pénètre aujourd'hui dans le quartier, c'est un élément important à valoriser. Cela implique que le quartier n'aura pas la même morphologie ni la même ambiance selon qu'on se trouve à proximité de l'un ou de l'autre, ou dans la partie plus centrale à proximité de la gare du métro.

Ainsi, la lisière va à la fois jouer un rôle de bordure, pour marquer la limite du quartier, et de lien paysager et fonctionnel, avec des circulations douces et des équipements sportifs qui existent déjà en grande partie. Vers le plateau, une réflexion similaire est menée : il ne faut pas que les bâtiments soient « posés » à l'aplomb des terres agricoles. Il doit y avoir un espace qui assure la transition visuelle depuis le plateau vers le quartier,

pour que ce dernier s'intègre dans le paysage du plateau ; il faut aussi prendre en compte la manière dont on verra le plateau depuis le quartier. Ici aussi, cet espace aura un rôle à jouer, puisqu'il doit notamment servir pour la gestion des eaux.

#### • Gestion de l'eau

La gestion des eaux est un enjeu très important. Un objectif très ambitieux a été fixé, avec un « débit de fuite » de 0,7 litres par ha, y compris pour une pluie très exceptionnelle ; concrètement, le ruissellement après la mise en place du projet sera moindre et mieux contrôlé qu'il ne l'est actuellement.

Les solutions techniques envisagées combinent une gestion à la parcelle, à l'échelle du quartier et à l'échelle du plateau. Chaque bâtiment doit être équipé pour faire face à une pluie d'occurrence vingt ans - c'est à dire une pluie forte, qui arrive en moyenne tous les vingt ans : cette gestion à la parcelle peut se faire en combinant des bassins, des toitures végétalisées, etc... Pour les pluies très fortes, d'occurrence cinquante ans, on mettra en œuvre des moyens complémentaires répartis dans le quartier - des chaussées-réservoirs, des noues ou des jardins situés dans l'espace public. Les pluies très exceptionnelles, d'occurrence cent ans, seront traitées à la fois avec des bassins situés dans l'espace de transition vers le plateau et en utilisant le réseau des rigoles pour faire circuler l'eau sur le plateau en cas de besoin. Cette gestion dynamique est étudiée par l'Établissement public et ses partenaires.

#### • Mobilités

Aujourd'hui 75% des déplacements se font en voiture. La réduction de ce chiffre est un objectif fondamental. Cela passe par le développement des transports en commun qui, s'ils sont bien conçus, vont bouleverser la manière dont le quartier va vivre. L'amélioration de l'offre déjà existante est une priorité : des initiatives, comme l'évolution du réseau de bus, sont déjà en cours.

L'arrivée du site propre (en 2015) et du métro automatique (à l'horizon 2018) seront deux leviers puissants pour réduire la dépendance à la voiture : ces infrastructures permettront non seulement d'améliorer la liaison avec l'extérieur du plateau, mais aussi de faire fonctionner comme un ensemble uni le sud du plateau - on aura la possibilité d'aller faire ses courses au Moulon depuis Polytechnique. Les liaisons douces sur le plateau, avec les villes existantes, doivent être mises en avant ; des réflexions sont également menées par l'Établissement public pour créer une offre innovante - vélos ou voiture électriques en accès libre, informations en temps réel sur les transports...

L'amélioration du lien avec la vallée doit être examinée de manière ouverte : elle passera par une réflexion sur les transports en commun, sur les nouvelles lignes de bus et les liaisons avec le RER, mais aussi par la création de nouvelles liaisons douces. Il faut autant réduire la distance de manière objective - le temps de trajet et sa difficulté - que subjective - la sensation que le plateau est éloigné et peu vivant.

#### • Espaces publics

Aujourd'hui, il n'y a pas à proprement parler d'espaces publics dans le quartier, pas de lieu de rencontre avec de l'animation : chaque établissement est isolé par son enceinte et ses nappes de parking, ce qui crée une ambiance très peu vivante. L'un des objectifs du projet est donc de trouver les moyens de remédier à cette situation.

L'un des axes de réflexion est la place des voitures dans le quartier : l'aménagement envisagé proposera environ 85% de places en souterrain ou en parking silo, pour réduire au maximum l'impact des nappes de parking sur le paysage du quartier et son ambiance. Les places en surface seront mieux réparties, en évitant les nappes de parking qui favorisent le ruissellement.

Une autre piste déjà évoquée est de créer une diversité d'ambiances dans le quartier. Chaque bâtiment, en fonction de ses caractéristiques (nombre d'occupants, type d'activité, etc...) va interagir différemment avec ses voisins. Concrètement, on n'aura pas la même ambiance dans une rue selon qu'on y trouve des logements, un gymnase ou des laboratoires. Nous avons donc illustré cette réflexion sur une parcelle de 150 m sur 150 m où l'on aurait différentes combinaisons, ce qui permet d'appréhender la manière dont l'espace public va s'organiser.

Pour que le quartier fonctionne, il doit avoir un centre : c'est un élément important, car on voit aujourd'hui que c'est précisément ce dont le Moulon manque. Ce sera un espace public structurant, où l'on trouvera le maximum de mixité et de services, donc d'animation. La question des rez-de-chaussée va être traitée avec une attention particulière : l'un des aspects les plus tangibles et apprécié d'un endroit animé est en effet la présence de commerces, avec leurs vitrines ouvertes sur la rue.

Le projet prend également en compte le confort des usagers, par exemple la présence du vent, dont on sait qu'il peut rendre un espace public inhospitalier.

#### • Projets en cours

Certains projets sont déjà lancés. Le « lieu de vie » par exemple : un même bâtiment va proposer de la restauration, des équipements sportifs et un espace ouvert aux activités culturelles. C'est un projet

emblématique de la volonté de mixité et de partage du projet. Les nouveaux locaux de l'Institut des Sciences Moléculaires d'Orsay (ISMO) vont s'implanter à proximité des laboratoires de physique de l'Université Paris-Sud. Enfin, la réflexion sur l'installation de l'École Centrale, qui a fait l'objet d'une concertation en octobre, va se poursuivre. L'idée est d'implanter non pas un grand bâtiment, mais un ensemble réparti à proximité de Supélec, dans ce que nous appelons le quartier Joliot Curie. C'est une démarche de projet originale, puisqu'on a à la fois un travail architectural et urbanistique.»

## 2.2 Interventions des élus

**Joël Eymard** adjoint au maire en charge de l'urbanisme, Mairie d'Orsay.

« Je suis intéressé par le traitement des lisières c'est nouveau et intéressant. Notamment que la limite entre les zones naturelles et l'activité soit mise à profit pour les eaux pluviales et le sport. Je voulais mentionner au sujet du programme des eaux pluviales que ce que l'on infiltre sur le plateau retombe sur les coteaux. Il faut donc de la rétention et pas d'infiltration. »

**Marie-Pierre Digard**, Première adjointe au maire chargée du Développement durable et de la démocratie participative.

« Je suis surprise d'entendre parler de quartier quand on parle de l'Orme des Merisiers, où l'on a essentiellement le parc d'activité et le CEA. Vous n'avez pas précisé le traitement des liaisons plateau-vallée que de nombreuses personnes font à pied. Comment envisagez-vous les choses ? Il y a des agriculteurs avec des outils et qui se déplacent, vous ne les avez pas mentionnés, et c'est un élément sur lequel il faut que vous ayez des réflexions. »

## 2.3 Questions et interventions du public

Les échanges entre le public et les représentants de l'Établissement public et des bureaux d'étude débutent à 19h35. Deux tiers du temps de parole sont consacrés aux réponses aux questions du public, qui appellent souvent une réponse approfondie.

Les préoccupations liées aux transports et à l'eau sont les plus grandes sources d'interrogations et de remarques. L'insertion du projet dans son environnement, notamment l'impact visuel du projet, est également un point fort des échanges. Le public exprime une attention



particulière aux bénéfiques induits par le projet pour les riverains ainsi qu'aux nuisances qui pourraient en découler. Des demandes de précision sont exprimées sur la capacité à mener le projet dans son intégralité au niveau d'ambition annoncé.

## Relevé exhaustif

### Transports

- 1 Comment comptez-vous améliorer la situation de saturation de la RD 128 ?
- 2 Vous n'avez pas parlé du RER B : qu'est-il prévu concrètement ?
- 3 Il faudra que le schéma routier sur le plateau soit étudié comme un ensemble avec une étude générale
- 4 Je vous savoir si la rue Kastler à Bures continuera jusqu'au Moulon.
- 5 Qu'allez-vous faire pour les transports publics ?
- 6 Comment comptez-vous améliorer les liaisons voiture plateau-vallée ?
- 7 Comment améliorez-vous la place des piétons sur les voies existantes vers le plateau ?
- 8 Qu'est qui est envisagé en matière de transport avant l'arrivée du métro express ?
- 9 J'ai peur qu'on construise et qu'on dise après qu'il n'y a pas d'argent pour les transports ou les équipements.
- 10 Beaucoup des gens qui vont utiliser ces gares viendront d'ailleurs. Qu'est-il prévu dans le sens nord-sud ?
- 11 Actuellement si on circule à pied on met sa sécurité en péril. On a des chemins à travers bois ou des routes en pente sans trottoir.

**Lise Mesliand** confirme que l'ensemble des acteurs ont pris la mesure des attentes du public pour une amélioration de la situation actuelle. En ce qui concerne les liaisons en transports en commun, notamment nord-sud, les améliorations doivent être étudiées avec les autorités compétentes, STIF et CAPS. La prolongation rapide du TCSP et l'augmentation de sa capacité, qui est déjà entamée avec l'introduction de bus doubles, va permettre de faire face à l'arrivée de nouveaux établissements dans l'attente du métro automatique. La RATP travaille également à une amélioration du RER B, mais n'a pas encore précisé les solutions envisagées.

**Gaëlle Brosse**, du groupe Artelia, explique que la réflexion sur les transports à l'échelle du plateau et de ses environs est menée avec le groupement de Michel Desvigne, puisqu'il est en charge de la stratégie d'aménagement à cette échelle. Une attention particulière est prêtée à distinguer les flux de desserte du quartier et ceux de transit : le réseau routier sera hiérarchisé pour séparer au maximum ces deux usages.

Sur le quartier du Moulon et ses abords, les études ont permis d'identifier deux points durs qui conditionnent l'amélioration de la fluidité, le rond-point de Saint-Aubin et l'échangeur de Corbeville. Le rond-point de Saint-Aubin fait l'objet d'une proposition d'aménagement de la part du STIF dans le cadre du passage du TCSP, qui contribuerait à désengorger ce goulot d'étranglement depuis la côte de la Belle Image. Les études ont aussi montré que la rue Vatonne et la rue de la Guyonnerie jouent un rôle important à l'échelle de l'ensemble du dispositif routier.

**Lise Mesliand** précise que l'Établissement public a lancé une étude avec la Caisse des dépôts sur les mobilités de proximité dans le campus et ses abords, qui complètera la réflexion.

### Composition du quartier

- 1 Est-ce que l'Orme des Merisiers accueillera de l'habitat et des lieux de vie ?
- 2 On n'a pas du tout entendu parler d'entreprises. Malgré tout, une des raisons du projet de cluster est de favoriser l'innovation en rapprochant les entreprises et la recherche.
- 3 Quelles sont les raisons de faire monter les laboratoires sur le plateau ?
- 4 Vous voulez créer du logement pour les étudiants, c'est une évidence : mais il en faut aussi pour ceux qui viennent travailler.
- 5 A-t-on une estimation de la population totale envisagée ?
- 6 Le projet pour le sud du plateau amène énormément de personnes : ça a un impact sur les services public, qui doivent supporter les besoins nouveaux. Dans le même temps, les effectifs de gendarmerie sont en réduction. Vous n'avez de plus pas parlé de culture.
- 7 La dernière image de la présentation montre que l'École Centrale est isolée du centre de vie : je ne comprends pas pourquoi elle ne s'implante pas à proximité.
- 8 Vous avez parlé d'un quartier vivant avec des commerces, mais on voit que dans les villes de la vallée, tous les magasins de détails ont disparu. Si vous voulez des magasins il faut faire une étude économique et sociologique sérieuse sur les besoins pour chaque équipement et service : il y a rarement un théâtre ou une librairie dans les sites universitaires.

**Guillaume Pasquier** rappelle que les établissements s'implantent sur le plateau pour y mener des projets scientifiques avec des partenaires qui y sont déjà implantés. Ainsi l'École Centrale, qui est très proche de Supélec et de l'ENS Cachan et a conçu son projet immobilier en fonction de son projet scientifique et pédagogique. De même, l'Université Paris-Sud, qui va transférer une partie de ses activités sur le site : il faut

se souvenir qu'un tiers des activités déjà présentes sont sur le plateau. L'évolution du site dans la vallée doit être précisée par l'Université.

Les activités économiques sont par définition moins faciles à anticiper à moyen terme, avec un projet appelé à évoluer : on sait cependant que l'objectif prioritaire est de créer des locaux adaptés pour les entreprises innovantes, notamment les PME issues des établissements ou travaillant en lien direct avec eux. Le développement économique ne doit pas être concentré : d'une part, il va être réparti dans le quartier, pour créer de la mixité, d'autre part, la vallée et les zones d'activité existantes vont certainement en accueillir une partie.

**Pierre Veltz** précise que les chiffres indiqués ne portent que sur les nouveaux usagers du site dans le cadre du plan campus, qui est l'élément le plus facilement quantifiable du projet. Le nombre d'habitants du quartier est à définir au cours des études : la question est donc ouverte, et fait l'objet de discussions avec les communes. C'est une question qui dépasse le seul quartier du Moulon : une stratégie d'ensemble est en train d'être élaborée par l'Établissement public et les communes, qui définira notamment le chiffre de logements créés et les équipements qui les accompagnent dans le cadre d'un contrat de développement territorial (CDT).

**Isabelle Menu** souligne que dans un projet de quartier, l'arrivée et la viabilité des commerces sont toujours des sujets complexes. La réflexion sur la centralité dans le quartier, notamment sur son cœur et l'articulation avec la gare du métro, permet d'avancer sur la question des commerces : on augmente les chances de réussite d'une implantation quand elle se fait dans un environnement animé, avec une clientèle potentielle importante. Il n'y a pas de solution préconçue, mais on peut travailler sur les conditions d'accueil.

La présentation ne montre pas la localisation du centre du quartier (son implantation sera définie en lien avec les transports en commun) mais les projets actuellement en cours : le « lieu de vie » est le nom donné à un bâtiment mixte (restauration, sport, culture) conçu pour répondre aux besoins des occupants actuels du Moulon, donc pour localisé à proximité des bâtiments déjà existants.

La question de l'ouverture de l'Orme des Merisiers et de l'implantation de logements ou de services sur cette partie du quartier est posée : les études permettront de juger des possibilités d'implantation.

## Gestion des eaux

- 1 Il faut de la rétention et pas d'infiltration.
- 2 Il y a beaucoup de choses qui se construisent mais les rigoles ne sont pas raccordées.
- 3 Pourquoi ne pas rejeter l'eau dans les rigoles.
- 4 L'infiltration n'est pas maximale, il y a des marges de manœuvre.
- 5 Votre annonce d'un débit de fuite très limité nous enchante. Comment retenir l'eau et ensuite comment l'évacuer ?
- 6 On n'a pas évoqué le problème de l'assainissement.
- 7 Où envoyer les eaux usées ?
- 8 Pensez-vous traiter les eaux usées sur place ?

**Isabelle Menu** indique que sur la question de l'assainissement, la phase de diagnostic n'a pas vocation à apporter des réponses techniques précises à l'échelle du quartier. Le principe indiqué d'une gestion à plusieurs échelles en recourant à toutes les possibilités est celui développé à l'échelle du plateau dans le cadre de l'Etude Globale de Gestion des Eaux (EGGE) : il reste à approfondir et à décliner sur le quartier du Moulon.

**Mathieu Souleau** rappelle pour le groupe Artelia que le sujet des rigoles ou de l'épuration doivent être appréhendés à l'échelle du plateau, avec une étude globale en cours. Le traitement des eaux usées doit en principe se faire à proximité de la source, mais il faut encore préciser les modalités techniques. La reconnexion des rigoles est également un sujet important, puisque c'est grâce à elle qu'on aura un réseau efficace pour gérer des événements exceptionnels. Une approche partenariale avec tous les acteurs du sujet a été mise en place. La question de l'infiltration a déjà été soulevée lors de la concertation sur le quartier de l'Ecole polytechnique, c'est une préoccupation légitime, qui est prise en compte : l'infiltration forcée est proscrite.

## Insertion du projet dans son environnement

- 1 Comment vont cohabiter les activités agricoles et nouveaux habitants, notamment les engins agricoles ?
- 2 Nous sommes terrifiés par l'implantation importante sur le plateau.
- 3 Je suis intéressé par le traitement des lisières c'est nouveau et intéressant. Notamment que la limite entre les zones naturelles et le quartier soit mise à profit pour les eaux pluviales et le sport.
- 4 Quelle hauteur maximum pour les constructions ?
- 5 Quel rôle pour les gares ?
- 6 Prévoyez-vous des centres de vie y compris à l'intérieur du CEA ?

- 7 Vous parlez de mixité alors qu'en parallèle on a la sensation que les flots seront séparés par fonction.
- 8 J'ai une inquiétude : on développe un ensemble d'équipements scientifiques, plus des entreprises et un habitat important car les gens doivent se loger. Si l'on parle de maîtrise hydraulique et de circulation, on ne voit pas très bien comment tout ça peut se faire dans une harmonie parfaite sur un espace préservé. Ce plateau n'est peut-être pas le plus approprié.

**Pierre Veltz** indique que la préservation du cadre de vie est un des objectifs du projet : on imagine mal que l'attractivité internationale du pôle scientifique et technologique s'accommode d'une mauvaise qualité de vie. Si le projet implique effectivement un changement pour le territoire, qui doit être maîtrisé pour ne pas avoir d'impact négatif, il en ressortira un gain pour le quartier et ses riverains.

La cohabitation avec l'agriculture dépasse la seule question des véhicules, qui doit être traitée par le programme d'action agricole qui accompagne la zone de protection, et qui sera discuté avec les agriculteurs. On a plus largement l'enjeu d'imaginer de nouvelles formes de rapport entre science, ville et agriculture. Comment mettre à profit la présence d'exploitations agricoles pour offrir faire émerger une offre variée et attractive ? Ce type de question doit être examiné de manière approfondie avec la profession.

**Isabelle Menu** rappelle que l'existant doit être pris en compte dans le projet : concrètement, l'ouverture du CEA ou de l'Orme des Merisiers n'aura pas la même ampleur qu'au Moulon proprement dit, où la mixité sera maximale avec l'implantation de logements, de commerces, de services et d'équipements, avec la gare qui permet d'organiser ces éléments. Toutefois, un effort général vers plus d'ouverture et de mixité doit avoir lieu, qui sera précisé lors de l'avancée du projet.

L'intégration du projet dans son environnement est une priorité, et la manière de procéder mise en œuvre donne les moyens d'y parvenir : au lieu de juxtaposer des projets au fur et à mesure de leur arrivée, on a l'opportunité de fixer un cadre et d'anticiper les besoins et les impacts. La hauteur maximum aujourd'hui envisagée est de 21m, ce qui correspond à la hauteur des arbres - Supélec dépasse cette limite : elle permet de concilier compacité et intégration visuelle.

## Gouvernance et concertation

- 1 De quelles façons les associations pourront-elles être associées aux discussions sur les circulations ?
- 2 Est-ce qu'il y aura des réunions à Saint-Aubin ?
- 3 Dans cette présentation il y a une évolution mais il faut progresser encore.

**Pierre Veltz** indique que les modalités de concertation peuvent être adaptées pour mieux correspondre aux échanges : si les réunions thématiques permettent d'identifier des sujets concrets où des échanges permettront d'améliorer le projet, des ateliers peuvent être mis en place. Toutefois, l'Etablissement public tient à ce que tous les citoyens intéressés participent à la concertation : des réunions d'échange régulières ont lieu avec les associations.

Il y aura bien entendu des réunions publiques à Saint-Aubin, pour que les habitants aient l'opportunité d'exprimer leur point de vue.

## 2.4 Conclusion des débats

### M. Veltz conclut la soirée.

« Je vous remercie pour ces échanges, qui m'ont semblé constructifs et positifs pour la suite du projet. Cette réunion n'est qu'une première phase, et la concertation se poursuivra tout au long de l'élaboration du projet. Certains points d'importance restent à préciser au niveau stratégique avant de trouver une déclinaison au niveau opérationnel : je pense au nombre de logements, ou à la question des équipements, qui doit encore être précisée dans le cadre d'un contrat de développement territorial élaboré avec les collectivités. Mais la réflexion progresse, et nous nous retrouverons bientôt pour des échanges plus approfondis. Merci encore d'être venus. »

# 3. RÉUNION PUBLIQUE À GIF LE 14 DECEMBRE 2011

## 3.1 Le déroulement général

La réunion débuté à 21h00 et a pris fin à 23h30, réunissant plus de 100 personnes dans un climat serein et propice à des échanges constructifs. Elle s'est déroulée dans la salle du Conseil municipal en présence de M. Michel Bournat, maire de Gif-sur-Yvette et de M. Gaëtan de Guillebon, maire de Saint-Aubin. Elle était animée par Michel Levy, consultant. Elle réunissait à la tribune Lise Mesliand, directrice de l'aménagement de l'Établissement public Paris Saclay, Isabelle Menu, architecte-urbaniste du cabinet Saison-Menu et mandataire du groupement du groupement MSTK et Thierry Kandjee, de l'agence de paysagisme et d'urbanisme Taktyk.

## 3.2 Intervention d'ouverture de M. Michel Bournat, maire de Gif-sur-Yvette

« Je suis heureux de vous accueillir pour cette réunion. J'ai le plaisir de le faire avec mon collègue de Saint-Aubin, avec qui nous avançons ensemble sur ce dossier. C'est la troisième réunion depuis juin sur le sujet du plateau dans notre commune. Cela est naturel si l'on considère que nous concentrons sur notre territoire tous les enjeux des projets pilotés par l'EPPS. Nous sommes concernés par deux stations de métro, par la protection des 2300 ha de terres agricoles, par l'enjeu du logement ainsi que par la thématique scientifique, évoquée lors de la concertation sur l'installation de l'École Centrale.

Aujourd'hui, nous allons nous concentrer sur la zone d'aménagement concerté du Moulon qui est à cheval sur Orsay, Gif et Saint-Aubin. Une ZAC est, comme un PLU, un processus de longue haleine : nous sommes ici au début de la réflexion, à une étape de diagnostic. »

## 3.3 Intervention de M. Gaëtan de Guillebon, maire de Saint-Aubin

« Si nous sommes en apparence moins directement impactés par le projet que la commune de Gif, je tiens à souligner qu'il y a de fortes attentes d'amélioration du fonctionnement du rond-point de Saint-Aubin. C'est un point dur, il y a des bouchons tous les matins, le STIF veut le faire traverser par le TSCP et nos difficultés

se renforcent avec le branchement de l'entrée du site de Soleil. Il y a également l'impact du métro, l'implantation des gares qui doivent concilier desserte et sécurité. C'est donc avec beaucoup d'attention que nous suivons l'évolution de ce projet. »

## Présentation du projet

### • Présentation du cadre de la concertation et du projet

**Pierre Veltz** rappelle qu'un groupement d'urbanistes, mené par Michel Desvigne, travaille sur les orientations générales du développement du plateau. C'est lui qui mène un certain nombre d'études, notamment sur les transports, et surtout qui fixe les grandes lignes du projet : ces grandes lignes sont ensuite déclinées pour chaque quartier. Dans le cas du Moulon, c'est l'équipe MSTKA qui a été retenue pour mener à bien le projet.

L'Établissement public Paris-Saclay a été créé par la loi du Grand Paris sur un périmètre de 49 communes : il s'agit de faire émerger un pôle scientifique et technologique à partir du potentiel très fort du plateau de Saclay et des communes qui l'entourent. Un travail d'élaboration d'un projet de développement de territoire est en cours avec tous les acteurs, à commencer par les communes. Le mot-clef de ce projet est l'équilibre. L'équilibre entre recherche, enseignement et industrie : mais aussi celui entre développement et territoire. Le projet de développement technologique et économique, qui va être d'importance mondiale et va représenter une des grandes forces de la métropole francilienne, est aussi un projet pour les habitants, présents et futurs. On n'imagine pas de faire un pôle d'envergure internationale sans mettre l'accent sur la qualité de vie.

Aujourd'hui, le plateau de Saclay et ses abords concentrent environ 15 % de la recherche publique française. C'est la richesse du territoire, qui motive le projet Paris-Saclay. Dans le cadre du plan Campus, porté par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, cette présence scientifique et universitaire va se renforcer dans un horizon proche. C'est aussi l'occasion pour les établissements de réorganiser leurs activités en fonction de leurs projets : M. Biaisser a exprimé avec force il y a quelques semaines lors d'une réunion publique à Gif l'intérêt pour l'École Centrale Paris, qu'il dirige, de venir se rapprocher de Supélec et de l'ENS Cachan.

Le projet ne se limite pas à cette dynamique publique, qui est très forte : il y aura également un développement économique du territoire, car l'un des enjeux est précisément de rapprocher recherche publique et privée au service de l'innovation. Il ne va pas s'agir de juxtaposer les établissements : au volet scientifique va s'ajouter de l'habitat, des commerces et services, des entreprises, des incubateurs et des pépinières. La conviction de l'Établissement public est que cette mixité favorise l'innovation, en créant des espaces de rencontre : c'est aussi le moyen de créer des équipements et des services qui profiteront aux habitants, par exemple pour les aspects culturels et les loisirs. On pense ainsi à un Learning Center, un centre de documentation universitaire de nouvelle génération : il va pouvoir compléter vos médiathèques et toucher la vie quotidienne des habitants.

Mais quelques constats s'imposent. Les déplacements sont difficiles : malgré le passage du RER dans la vallée, malgré l'avancement du TCSP par le STIF et malgré le réseau de bus que la CAPS renforce, la voiture domine. Le poids de la coupure entre plateau et vallée se fait sentir au quotidien. Le projet va donc devoir améliorer les transports, sous toutes leurs formes. Il y a naturellement le métro automatique ; la Société du Grand Paris avance dans l'élaboration de son projet. Mais il y a également la question des déplacements de proximité, qui a une importance cruciale dans la vie quotidienne : par exemple, la question du confort des piétons et des vélos est un de nos sujets de réflexion pour rendre imaginable un fort report vers ces modes doux de circulation.

**Pierre Veltz** conclut son propos sur un point d'actualité, qui illustre la volonté de faire un projet qui s'inscrit dans le territoire : lors du dernier conseil d'administration de l'Établissement public, une zone de protection naturelle et agricole a été adoptée. Sur le plateau, on trouve 2316 hectares de terres agricoles pérennisées. Si le projet n'est pas arrêté - il reste une enquête publique, puis la création par le Conseil d'Etat - il montre que le développement du territoire est compatible avec la préservation d'espaces sensibles. C'est une première en France, et d'autant plus remarquable que cette protection va se traduire par un programme d'action agricole qui donnera aux agriculteurs les garanties de poursuivre ses activités.

## Présentation du diagnostic du site

### • Diagnostic du site

**Isabelle Menu**, mandataire du groupement MSTKA en charge de la définition du projet et de son accompagnement opérationnel, présente le diagnostic du site, qui est la base des études ultérieures. Il s'agit d'un diagnostic orienté, c'est à dire qu'il annonce les

grandes lignes de la suite des travaux du groupement. Le périmètre d'étude couvre 300 hectares, avec deux ensembles distincts, le Moulon et l'Orme. Cette taille et la configuration des bâtiments, très nettement séparés les uns des autres, font qu'il est aujourd'hui difficile de parler d'un quartier du Moulon.

« Le site se trouve en interface entre deux ensembles - il s'adosse aux coteaux boisés et regarde le plateau agricole. Cette situation est un élément important du diagnostic, tout comme le fait que l'essentiel de l'urbanisation s'est fait dans les vallées. Il nous faut tenir compte de ces éléments pour pouvoir concevoir un projet intégré.

Le parti-pris a été d'entamer la présentation du diagnostic par des photos reflétant le point de vue depuis la route, qui est celui de la plus grande partie des personnes voyant le Moulon. Les premiers points de contact avec le Moulon sont en effet, pour l'essentiel des usagers et des personnes longeant le quartier, le giratoire de Saint-Aubin et l'échangeur de Corbeville. On constate qu'aujourd'hui, rien ne vient identifier l'entrée de quartier, et à plus forte raison l'embellir. Un des enjeux va donc être de travailler sur les entrées de quartier.

En revanche, quand on aborde le quartier par les coteaux boisés, on découvre un très grand potentiel, avec des ambiances très diverses et de qualité. Ces éléments constituent une force du projet, puisqu'on peut envisager de rendre les liaisons à pied ou à vélo nettement plus visibles et agréables, donc de changer la manière dont le plateau et la vallée vivent ensemble.

En rentrant dans le quartier, on constate que les lieux d'enseignement et de recherche sont une sorte d'archipel de bâtiments de grande dimension comme Supélec derrière lesquels il y a des stationnements importants. A l'Orme, on se trouve face à de grands espaces monofonctionnels. Cet état de fait a des raisons historiques : chacun a veillé à répondre lors de son implantation à ses impératifs propres pour le stationnement, la sécurité, etc.. L'objectif est de mettre à profit l'arrivée de nouveaux bâtiments pour ouvrir ces grands ensembles et créer de la vie de quartier. Dans ce processus, on ne cherche pas à faire table rase de l'existant : au contraire, la variété des bâtiments permet de réfléchir à la variété des ambiances au sein du périmètre.

La qualité des paysages est également un élément important à retenir de ce diagnostic. Outre leur intérêt esthétique, il y a également le fait qu'il s'agit de lieux déjà appropriés : la lisière boisée est parcourue par des étudiants, ou pour des usages sportifs et de loisirs.

C'est un élément important pour le projet, puisque le but est précisément de considérer la lisière comme un lien, et non comme une coupure. De même, on constate qu'il n'y a pas de césure nette entre boisements et quartier : des « éclats » forestiers sont présents, qui sont un élément intéressant pour créer un cadre agréable, avec des transitions entre différentes ambiances au sein du quartier. De même au nord du quartier où l'on aura une transition entre champs et quartier, à la fois visuellement et en terme d'usage - les paysages entre les champs et les bâtiments devront ainsi permettre une meilleure gestion de l'eau à l'échelle du quartier.

#### • Gestion de l'eau

Un élément important est le sol peu perméable, du fait de l'argile en sous-sol. On a vu par le passé les conséquences des ruissellements vers les vallées : l'un des impératifs du projet est de limiter ce ruissellement. Jusqu'à présent, chaque bâtiment avait ses bassins : on voit que cette logique a ses limites, puisqu'on consomme des surfaces importantes, et qu'on sépare encore plus les bâtiments. Notre réflexion va donc viser à utiliser les espaces entre le quartier et les champs pour une meilleure gestion de l'eau. Plus précisément, on aurait trois échelles de rétention, adaptées à un type de pluie. Une pluie d'importance moyenne, revenant tout les vingt ans, peut être gérée à l'échelle du bâtiment, avec de petits bassins ou un toit terrasse : une pluie plus importante va être stockée à l'échelle du quartier, avec des noues ou des zones de stockages intégrées dans les espaces publics. Enfin, les pluies les plus importantes, revenant tous les cent ans en moyenne, ruisselleraient vers le Nord et seraient stockées autour de la rigole. Nous avons une très haute ambition, puisque l'eau deviendra une opportunité : elle servira à constituer de nouveaux paysages et des zones humides.

#### • Mobilités

Aujourd'hui 75% des déplacements sur le plateau sont effectués par voitures individuelles. Ce chiffre est trop élevé, et la réussite du projet passe par une amélioration des transports. On s'inscrit ici dans une démarche qui dépasse la stricte étude de la ZAC et des études sont en cours à une échelle plus large. Toutefois, on constate que les points d'accès au quartier - le rond point de Saint-Aubin et le giratoire de Corbeville - sont des points à retravailler pour les rendre plus fluides. Une réflexion sur la hiérarchisation des voies et la manière dont les flux de circulation seront organisés va également être menée. Le projet mise évidemment sur les transports en commun. On va d'abord chercher une amélioration des conditions de desserte existantes. La réalisation du TCSP est la seconde étape, sa mise en service va coïncider avec

l'ouverture d'établissements importants, ce qui permet d'envisager des fréquences élevées et donc une bonne desserte. Le métro automatique va également changer radicalement la donne, avec une gare au cœur du quartier, et une autre à proximité du CEA.

Nous intégrons également la question des déplacements doux, notamment la marche et le vélo. A l'intérieur du quartier, les espaces publics doivent favoriser le piéton et le cycliste : à plus grande échelle, il faut prendre en compte les liaisons sur le plateau et vers la vallée, en travaillant à la continuité et à la lisibilité des circuits pédestres et cyclistes.

#### • Lieux de vie

Un quartier se définit largement par son ambiance et la vie de quartier qui s'y développe. Les espaces publics ont un rôle majeur à jouer : bien conçus, ils génèrent des interactions et de l'animation au quotidien. Le site est aujourd'hui marqué par une absence d'espaces publics partagés. Les trottoirs par exemple, souvent peu praticables et qui parfois deviennent des chemins forestiers. L'enjeu est donc de faire évoluer le quartier pour créer de nouveaux espaces publics : outre les rues, on peut envisager de mettre à profit l'implantation des bâtiments pour créer des parvis, des places, etc... L'idée est d'ouvrir des lieux clos pour créer des lieux partagés.

Un des moyens pour y parvenir est de limiter la place consacrée aux stationnements, en développant considérablement la part des parkings en sous-sol ou en silo - et veillant bien entendu à garder une capacité suffisante à chaque stade de développement du quartier. Le ratio envisagé à terme est de 85% du stationnement en silo ou sous-sol.

La réflexion sur l'animation du quartier et la diversité des ambiances passe par un travail sur les échelles. Il y aura des lieux d'animation très locale, autour d'un terrain de sport ou d'un bistrot : il y aura également des espaces publics « majeurs », au cœur du quartier. Ces espaces publics joueront un rôle important pour l'identité du campus de Paris-Saclay : ils seront traversés par le métro aérien, et il y aura des bâtiments symboliques de cet esprit de mixité et d'ouverture qui est au cœur du projet. C'est là que s'exprimeront le plus les effets positifs de la richesse humaine née du rapprochement entre science, économie et habitat.

À côté de ces espaces majeurs, il y aura une grande variété de configurations, donc d'ambiances : un flot ne vit pas de la même manière selon qu'on y implante des logements, des salles de cours, des équipements, etc...

Une des pistes de réflexion est la création de commerces en rez-de-chaussée, qui permettent de créer une ambiance de quartier très agréable, en créant une animation visible.

Nous avons donc une réflexion poussée sur la diversité des programmes, des morphologies et des bâtis à mener. Nous explorons cette relation entre le type de bâtiment implanté, la configuration des voiries et les différentes ambiances qui en résultent.

#### • Autres études et programmes engagés

Un travail d'expertise est engagé sur la question des vents. C'est un point important si l'on souhaite avoir des rues et des places animées que de veiller à ce qu'elles ne soient pas exposées à des intempéries trop fortes. De même, nous veillons à protéger le quartier des sources de bruit, notamment de la N118.

Je termine cette présentation par un bref tour d'horizon des programmes engagés. Le premier à sortir de terre sera le projet de lieu de vie du Moulon : c'est un bâtiment emblématique, puisqu'il sera le premier à rassembler plusieurs services indispensables à la vie de quartier dans un même bâtiment compact. Il y aura un restaurant, une salle de fitness, un terrain de sport et un espace pour des activités culturelles ou associatives. Ensuite viendra l'Ecole Centrale, qui a fait l'objet d'une concertation : à l'horizon 2018, d'autres programmes doivent s'implanter, le Learning center et l'ENS Cachan.»

### 3.4 Les questions et interventions du public

Les échanges entre le public et les représentants de l'EPPS et des bureaux d'étude ont débuté à 22h10.

Les questions relatives au projet de quartier, sa composition et son inscription dans son environnement ont été l'objet du plus grand nombre de contributions. Un nombre important de remarques et contributions ont porté sur des éléments restant à définir dans la suite des études : de manière générale, une attente manifeste de voir présenté de manière très concrète les bénéfices du projet pour la population locale a été exprimée, notamment en ce qui concerne les équipements publics. Une explication plus poussée de la place du diagnostic dans le processus de définition du projet aurait sans doute permis d'éviter ce décalage entre attentes légitimes de la salle et degré d'avancement des études.

L'impact du projet sur son environnement a également été un sujet d'échange important. L'impact visuel a notamment été évoqué à plusieurs reprises, en particulier sur les coteaux boisés. Plusieurs contributions ont eu

pour sujet le rapport entre le projet et l'agriculture : un grand intérêt pour la mise en place d'une agriculture bien articulée avec le quartier est apparu, notamment autour du thème de l'agriculture scientifique.

Comme lors de la précédente réunion, les transports et les nombreux sujets qui y sont liés (route, liens entre plateau et vallée, développement des transports en commun) ont été un élément récurrent des échanges.

#### Projet urbain et composition du quartier

- 1 Si les établissements présents sont barricadés, c'est pour lutter contre les occupations à répétition des gens du voyage.
- 2 Les transports en commun sont victimes de leur succès. Pour les bistrotiers sur le Moulon, c'est quand vous voulez !
- 3 Il faut regarder ce que ça pourra nous apporter. Pourquoi pas implanter les équipements publics aux points de jonction entre plateau et vallée ?
- 4 Aujourd'hui on ne parle pas des entreprises. Comment promouvoir l'innovation sans se préoccuper des entreprises ?
- 5 Comment loger les salariés - allez-vous créer des services pour faciliter les formalités d'implantation ?
- 6 La moindre des choses est de construire les résidences en même temps que les écoles !
- 7 Nos gymnases sont bondés, nos stades sont bondés, nos parcours doux sont bondés. Est-ce que vous prévoyez des équipements culturels et des sports nautiques ?
- 8 Une grande partie des terrains appartient à l'État qui pourrait chercher à valoriser au maximum le foncier pour financer les équipements. Il faudrait des programmes de logements intermédiaires pour ne pas laisser libre jeu à la spéculation foncière.
- 9 Il y aura sur le plateau autant d'habitants que dans la vallée. Qu'en est-il en ce qui concerne les équipements concernant la santé, la sécurité et les secours ?
- 10 Vous avez très peu parlé de programme d'infrastructures. Quel cadencement prévoyez-vous adopter pour les travaux ?

**Lise Mesliand** indique que le détail des équipements n'est à ce jour pas fixé, et qu'il le sera au cours de discussion entre les collectivités, l'Etat et l'EPPS : la loi du grand Paris propose en effet aux collectivités locales de signer des CDT (contrat de développement territorial) permettant de contractualiser des engagements mutuels en vue de financer la création d'équipements et de logements. Les équipements sportifs sont un point important du plan campus : les écoles sont favorables à leur ouverture aux autres usagers des quartiers. Il y a des

demandes pressantes - le centre nautique, demande commune des élus et de certaines écoles, une proposition de piste de marathon... - il faut considérer l'opportunité de ces équipements sportifs à l'aune de la capacité des acteurs à les financer ou les co-financer. Il en va de même pour l'hôpital ou pour l'implantation des forces de l'ordre dans le quartier - la question est souvent posée mais l'EPPS n'est pas compétent pour la décision finale. L'année 2012 va être consacrée à ces échanges, qui seront formalisés dans le dossier de réalisation de la zone d'aménagement concerté.

Concernant le développement économique, les actions en matière d'incitation restent à préciser. Le projet de campus repose sur la proximité des entreprises avec les lieux de recherche et d'enseignement, et doit prendre en compte les exigences propres à ces acteurs. Les entreprises ne sont pas oubliées : le programme de l'École Centrale inclut 20000 m2 de développement économique. L'attractivité d'un site ne se limite pas aux services et aux surfaces disponibles, il faut aussi cerner les types d'entreprises correspondant aux thématiques abordées.

Sur le foncier, la loi du Grand Paris prévoit que l'État peut transférer à titre gratuit le foncier à l'EPPS. Ce dernier est aménageur : il a donc des charges (les coûts de viabilisation, et une partie des équipements) et des recettes (les cession de charges foncières). On peut difficilement voir une spéculation dans ce système, puisque les recettes contribuent aux équipements publics, donc à la qualité du projet.

### Insertion du projet dans son environnement

- 1 Nous espérons les habitants ne seront pas gênés par le bruit.
- 2 Quelles interactions entre urbanisation et production agricole ? Comment organiser les espaces frontières ?
- 3 Ma question est relative à l'esthétique. J'ai peu apprécié les images présentées. Pourquoi pas un rideau de verdure entre la route et les bâtiments ?
- 4 Pourquoi la bande boisée de Gif à Palaiseau n'est pas dans la zone de protection naturelle ?
- 5 Qu'est-ce qu'il y a derrière le plan de gestion agricole ?
- 6 Il faudrait faire de cet aménagement un modèle exemplaire en matière d'environnement et énergétique. On a la chance d'avoir un laboratoire de sciences du climat et de l'environnement qui pourrait en être le parrain.
- 7 Je suis très heureux de la création du périmètre de protection. Mais dans le projet de M. Desvigne la dimension agricole n'apparaît pas. Il y a l'amplification

des coteaux boisés. L'agriculture est toujours abordée comme un élément secondaire.

- 8 Il y a un projet d'installation de maraîchages et il n'y a aucun effort de fait pour l'inclure. Comment voyez-vous la prise en compte des terres agricoles dans le projet ?
- 9 La recherche ce n'est pas que des technologies. Comment les projets de recherche en agro écologie sont-ils intégrés ?
- 10 Comment se feront les déplacements des tracteurs et du matériel des hangars aux champs ?

**Isabelle Menu** précise que les images de référence visaient à illustrer les différences de forme architecturale en fonction de l'usage d'un bâtiment et de son contexte. Dans le cas du Moulon, les éléments évoqués lors du diagnostic (présence de bâtiments, des paysages typiques, enjeu liés aux espaces publics) influenceront la conception des bâtiments - il n'y a pas de copier-coller possible. L'intégration paysagère ne doit pas viser à masquer un élément - il faut des perspectives vers le quartier comme il en faut vers les champs et la vallée. L'ambition du projet est justement de ne pas opposer l'urbain et son environnement, mais de trouver des synergies.

**Lise Mesliand** indique que l'EPPS travaille sur le plan climat énergétique local, en élargissant la réflexion à tout le sud du plateau. Elle rappelle que la loi du Grand Paris fixait des objectifs stricts pour préserver la viabilité de l'agriculture, et que l'EPPS a mené à bien la définition d'un projet de périmètre de protection qui trouvera une application concrète et pérenne grâce à un décret en conseil d'Etat. Le plan d'action correspondant à cette zone en est au stade des grandes lignes : l'EPPS est sensible aux rapprochements possibles entre le monde agricole et les riverains présents et futurs. Une réflexion est ainsi menée sur la place de l'agriculture dans les paysages intermédiaires - lieu de contact entre quartiers et plateau très intéressant. Il faut laisser à tous les acteurs - profession, collectivités, EPPS...- le temps de la concertation, tant pour les projets scientifiques que pour les jeunes agriculteurs.

Les coteaux boisés sont protégés dans le cadre des PLU de chaque commune, sur lesquels les mairies gardent la main. Le fait qu'ils ne soient pas inclus dans la zone de protection ne signifie pas qu'ils font l'objet d'un projet d'urbanisation : vu l'importance du sujet des liaisons plateau-vallée, il a en revanche été jugé opportun de ne pas les classer pour permettre des opérations ponctuelles (aménagements de chemins par exemple).



## Transports

- 1 Vous avez dit que vous vous appuyeriez sur les liaisons douces. Je signale qu'habitant à Saint-Aubin, il m'est impossible de descendre à pied.
- 2 Je pense que le métro aérien et ses emprises au sol va représenter une nuisance, alors que le TCSP et la départementale seront déjà des barrières à traverser.
- 3 Je veux poser la question des liaisons plateau-vallée. Les deux gares ne seront pas utilisées que par Orsay ou Gif. D'autres viendront d'ailleurs et je ne vois pas où ils pourront passer.
- 4 Les ronds-points de Saint-Aubin et de Corbeville sont deux point noirs. En passant de 22 000 à 60 000 personnes sur le plateau, est-ce que le bouchon sera multiplié par 3 ?
- 5 Une des possibilités pour relier le plateau pourrait être un téléphérique du Guichet à l'IUT. Il existe aujourd'hui des téléphériques qui supportent les vents de 100 KM/h.
- 6 Un tapis roulant pourrait-il être envisagé ?
- 7 Vous avez évoqué les liaisons douces : comment cela va se traduire concrètement ?
- 8 Il faut construire des parkings de dissuasion.
- 9 J'ai cru comprendre que le métro arriverait en 2018 si tout va bien. Si l'Ecole Centrale arrive en 2015, que-fait on entre les deux ?

**Lise Mesliand** précise au sujet du métro automatique que des échanges restent à mener avec la Société du Grand Paris, qui mène le projet. Il est acquis qu'une bonne partie du tracé du métro sera en aérien, toutefois le maire de Gif a fait connaître sa préférence pour le souterrain ou la tranchée couverte. L'EPPS considère l'aérien comme une solution à privilégier pour des raisons de mise en œuvre : en simplifiant les travaux, on permet aux transports en commun de suivre le développement du quartier. La présence de plusieurs gares sur le plateau reste un facteur puissant de réussite du projet, notamment pour créer des logements.

Les autres sujets sont loin d'être résolus mais font partie des études : le rabattement fera l'objet d'une étude complémentaire à l'échelle du plateau, qui est plus pertinente.

La question des liaisons plateau vallée n'appelle pas une seule réponse. Rien n'est arrêté à ce stade, et il existe une variété de possibilités de déplacements sur quelques centaines de mètres (transports hectométrique) surprenantes : téléphérique, ascenseurs, tapis roulants... sont des options à considérer. Ce sujet est traité en complémentarité avec la CAPS, et une étude avec la

Caisse des Dépôts sur les mobilités de proximité a été initiée. Il ne faut d'ailleurs pas se focaliser sur les possibles infrastructures : travailler sur l'existant - chemins à travers bois, sente, etc... peut ne pas être spectaculaire et se révéler structurant.

**Isabelle Menu** précise que le TCSP arrivera en 2015, ce qui permettra d'absorber une partie non négligeable des nouveaux flux. Créer des logements va également contribuer à rééquilibrer la part des déplacements en voiture individuelle. Enfin, le réseau des routes va être remanié pour mieux orienter les flux et traiter les points noirs, comme le rond-point de Saint-Aubin.

Concernant les liaisons douces, un travail de recensement est à l'œuvre, à la fois sur le plateau et vers la vallée. C'est un travail long, sans lequel on ne peut proposer de solution concrète.

## Gouvernance du projet, concertation

- 1 Je représente l'association des entreprises de Courtabœuf : nous ne sommes pas contactés par l'EPPS, alors que les grandes entreprises sont au Conseil d'administration et les CCI dans le Comité consultatif.
- 2 Vous avez prévu un centre de vie, par contre dans notre ville des commerces vivent, il y a des représentants et nous aimerions être consultés sur ce qui sera fait avec les habitants.
- 3 Les sections du PS travaillent depuis de nombreux mois. Nous avons produit un fascicule qui expose notre analyse. Il est à votre disposition.
- 4 Les transparents montrés pourront-ils être mis sur le site ?

**Lise Mesliand** indique que l'EPPS accueille ces propositions de contribution et de travail comme des opportunités d'améliorer le projet, au-delà du strict cadre de la concertation préalable. La prochaine création d'une direction du développement économique au sein de l'EPPS va permettre de diversifier les échanges.

**Michel Levy** précise que les documents présentés seront mis en ligne sur le site de la concertation.

## Gestion des eau

- 1 Est-ce qu'il y a une approche sur la gestion globale de l'eau ?
- 2 Au-delà de la RD 128, il y a une zone agricole qui n'est pas dans la zone sanctuarisée. Est-ce pour utiliser ces hectares pour faire des plans d'eau ?
- 3 J'ai beaucoup apprécié l'évolution de la prise en compte des eaux de surface.

**Thierry Kandjee** rappelle que l'EPPS porte une étude globale de gestion des eaux, qui permet d'envisager une gestion des eaux à l'échelle du plateau en remettant en état le réseau de rigoles. En ce qui concerne le Moulon, la gestion des eaux est un sujet incontournable pour commencer à travailler, car c'est à la fois un sujet de préoccupation légitime pour les riverains, et une partie de l'identité du lieu. Au stade actuel, les solutions proposées restent générales, mais les présentations ultérieures permettront de mieux mesurer la prise en compte de ce double enjeu patrimonial et de gestion.

#### **Autres sujets**

- 1 Qu'est-ce que le projet Éclipse ?
- 2 Que devient l'ex CNEF, actuel CRF ?
- 3 Je n'ai qu'une question : ce projet, c'est quand ?  
Je suis impatient !

**Lise Mesliand** indique que le projet Éclipse est un projet rassemblant industriels, PME et d'acteurs de la recherche autour du développement de nouveaux outils et systèmes informatiques. Concernant le CNEF, il a été décidé pour que l'École Centrale puisse s'implanter dans de bonnes conditions que les activités du CNEF seront déplacées. Le devenir des bâtiments n'est pas fixé : c'est un des éléments de la consultation.

## **3.5 Conclusion de la réunion publique**

**M. Michel Bournat** clôt la réunion publique en exprimant sa vision sur les conditions de réussite du projet. La première est d'arriver à un équilibre entre différents enjeux interdépendants : les transports, l'émergence du campus, le maintien ou l'amélioration du cadre de vie, la création de logement, le développement économique, la pérennité des terres agricoles. La seconde est que le projet de territoire garantisse cet équilibre à toutes les échelles, du périmètre des 49 communes de l'Établissement public à celui des zones d'aménagement concerté. Enfin, la troisième condition de succès du projet est l'implication et l'adhésion des élus et des populations : cette réunion a été l'occasion pour chacun de s'exprimer, et cette relation doit se poursuivre.

# 4. PANNEAUX DE LA CONCERTATION

## Une démarche concertée

Dans le cadre du développement d'un pôle scientifique et technologique d'envergure mondiale, l'Établissement public Paris-Saclay a pris l'initiative, avec les communes de Gif-sur-Yvette, Orsay et Saint-Aubin, d'une zone d'aménagement concerté pour développer le quartier du Moulon.



## Pourquoi ce projet ?

Le quartier du Moulon est destiné à accueillir l'École Centrale de Paris, l'ENS Cachan, ainsi que les activités de physique, pharmacie, biologie et chimie de l'Université Paris-Sud. Au total 1 500 étudiants, chercheurs et personnels de ces établissements fréquenteront le quartier, contre 3 500 aujourd'hui. S'y ajouteront les actifs des entreprises nouvellement créées et de nouveaux résidents.

L'objectif est de créer un quartier mixte et vivant, pleinement intégré dans son environnement et associant des établissements scientifiques, des entreprises, des logements, ainsi que les services et équipements indispensables.

### La zone d'aménagement concerté (ZAC) du Moulon

Régie par le code de l'urbanisme, une zone d'aménagement concertée est un outil permettant à l'Établissement public de réaliser un projet d'aménagement sur un périmètre précis.

## Quelles étapes?

### Planning prévisionnel



### Aujourd'hui une phase de concertation préalable

La concertation préalable vise à informer le public de l'avancée des études, tout en lui offrant la possibilité de s'exprimer. En complément des panneaux et registres d'expression en mairie, un site Internet permet à chacun de transmettre ses remarques et questions à l'Établissement public.

La concertation se déroulera en trois temps :

- décembre 2011 : état des lieux du quartier et présentation des axes du projet,
- printemps 2012 : présentation détaillée du projet et discussions dans le cadre de réunions publiques thématiques,
- automne 2012 : présentation du projet stabilisé.

Ces panneaux ont été exposés : dans les locaux des mairies de Gif, Saint-Aubin (janvier-juillet) et Orsay (janvier - mars) et dans les locaux de la CAPS (janvier-juillet)

Ils ont également fait l'objet d'une exposition itinérante sur le campus de l'Université Paris-Sud

- Du 15 au 21 mars : IUT D'Orsay (bat 604)
- Du 22 au 26 mars : PCRI (bat 650)
- Du 27 mars au 1er avril : Polytech Paris-Sud (bat 620)
- Du 2 au 5 avril : PUIO (bat 640)
- Du 6 au 11 avril : IBP (bat 630)
- Du 12 au 20 avril : LPS (bat 510)

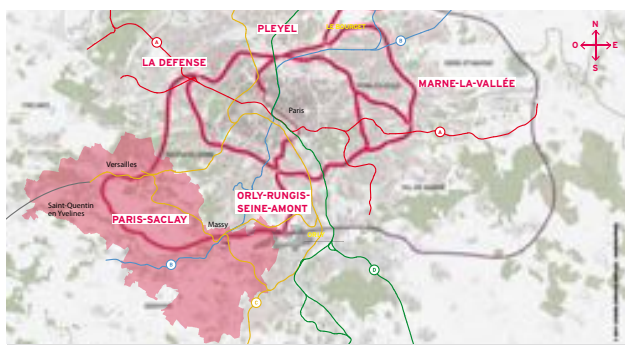
Vous avez des questions ?

[www.media-paris-saclay.fr/concertations-debats](http://www.media-paris-saclay.fr/concertations-debats)

# PANNEAUX DE LA CONCERTATION

## Au cœur du projet Paris-Saclay

L'aménagement du quartier du Moulon s'inscrit dans l'ambitieux projet Paris-Saclay qui a vocation à devenir l'un des plus fertiles écosystèmes de l'innovation au monde.



Le territoire de Paris-Saclay dans le Grand Paris

- Périmètre de l'Établissement public Paris-Saclay
- RER B
- RER C
- Réseau Grand Paris Express
- Interconnexion TGV
- Ligne francilienne

## Un projet clé pour l'économie de demain

Participant à la dynamique de la métropole francilienne, le projet Paris-Saclay réunit des établissements prestigieux d'enseignement et de recherche ainsi qu'un tissu d'entreprises innovantes. Pour que les filières qui créeront les emplois de demain s'implantent sur ce territoire, le projet poursuit plusieurs ambitions

- renforcer le lien entre les établissements et les entreprises,
- apporter des solutions concrètes aux problèmes de mobilité,
- veiller à maintenir l'équilibre et le cadre de vie unique du territoire.

## Une connexion forte avec la métropole francilienne

Paris-Saclay bénéficiera demain du métro automatique du Grand Paris. La desserte du plateau (liaison Orly-Versailles) comptera 9 gares dont 3 implantées au sud du plateau dans le quartier de l'École Polytechnique, dans celui du Moulon et à proximité du CEA.

Ce métro automatique léger permettra

- une liaison rapide vers Paris (30 mn),
- une desserte structurante du territoire (Massy-Versailles en 20 mn),
- une connexion forte entre les centres de vie du futur campus.

Ce nouveau maillage, associé au renforcement des réseaux existants et aux nouvelles offres de mobilité, proposera des alternatives à l'automobile pour se déplacer.

### L'Établissement public Paris-Saclay, porteur du projet

Né de la loi du Grand Paris, cet établissement public a pour mission de créer un pôle scientifique, universitaire et économique centré sur le plateau de Saclay, à cheval sur les départements des Yvelines et de l'Essonne.

### LE SUD DU PLATEAU DE SACLAY, TERRITOIRE DE PROJET

Dans le cadre de la stratégie d'ensemble du futur cluster, le sud du plateau de Saclay dans lequel s'inscrit le quartier du Moulon, a vocation à accueillir la plus grande opération du Plan campus. De nombreux établissements viendront s'y implanter

ÉCOLE CENTRALE  
UNIVERSITÉ PARIS-SUD PHARMACIE,  
BIOLOGIE, CHIMIE  
ENS CACHAN  
ENSTA  
ENSAE  
GENES  
AGRO PARISTECH / INRA  
ÉCOLE DES MINES PARISTECH  
INSTITUT TÉLÉCOM

Vous avez des questions ?

[www.media-paris-saclay.fr/concertations-debats](http://www.media-paris-saclay.fr/concertations-debats)

# PANNEAUX DE LA CONCERTATION

## Une stratégie d'aménagement à deux échelles

Le projet de quartier du Moulon s'inscrit dans une vision pour l'aménagement du sud du plateau. L'objectif est de favoriser l'émergence d'un parc-campus de Saint-Aubin à Palaiseau, rassemblant science, activités, habitat et services.



Le sud du plateau de Saclay

## Un développement équilibré à l'échelle du sud du plateau

**Trois orientations fortes** fixées par le groupement mené par Michel Desvigne (MDP-XDGA/FAA):

- Une intégration harmonieuse dans son environnement, en créant des liens vers la vallée et une transition avec le paysage agricole du plateau.
- Une organisation du quartier autour des transports en commun, avec la gare du métro et les arrêts du transport en site propre.
- La mise en place d'un cadre propice au piéton, par le développement d'espaces publics.

**Un maître-mot: favoriser les synergies**

- L'aménagement du parc-campus repose sur les logiques scientifiques
- un regroupement thématique des activités, en fonction des projets menés par les différents établissements,
  - des équipements communs profitant à toutes les équipes,
  - des espaces tertiaires adaptés aux entreprises souhaitant travailler avec les établissements présents et les autres entreprises (startup...),
  - des logements pour accueillir étudiants, chercheurs, actifs et résidents.
  - des équipements et services répondant aux besoins de tous.

## Des études en cours à l'échelle du Moulon

Le groupement MSTKA, désigné pour mener à bien le projet de quartier du Moulon a pour missions de

- réaliser l'ensemble des études sur le quartier,
- assurer la coordination d'ensemble du projet et sa cohérence avec la stratégie adoptée pour le Sud du Plateau.

### Le groupement MDP-XDGA-FAA, chargé de la stratégie d'aménagement du sud du plateau

Sous la coordination de Michel Desvigne Paysagiste, ce groupement rassemble les agences d'architectes-urbanistes Xaveer de Geyter Architecten et Floris Alkemade Architecten, ainsi que plusieurs bureaux d'études spécialisés (TRITEL, SOGREAH, AREP, SETEC et ALTOSTEP).

### Le groupement MSTKA, maître d'œuvre du futur quartier du Moulon

Ce groupement rassemble l'agence d'architectes urbanistes Menu-Saison, l'agence Taktyk (paysagiste) et la société Artelia, en charge des études techniques (transports, gestion des eaux, réseaux et voiries etc.).

Vous avez des questions ?



[www.media-paris-saclay.fr/concertations-debats](http://www.media-paris-saclay.fr/concertations-debats)

# PANNEAUX DE LA CONCERTATION

## Le quartier aujourd'hui

Le projet de quartier du Moulon concerne les communes d'Orsay, Gif-sur-Yvette et de Saint-Aubin. Délimité par la RD306 à l'Ouest, la N118 à l'Est, la rigole de Corbeville au Nord et les coteaux boisés au Sud, le site est composé de deux ensembles, le plateau du Moulon proprement dit et le secteur de l'Orme des Merisiers.



Le quartier du Moulon, un quartier bordé par un bois classé, des terres agricoles, des infrastructures routières



## Ses potentialités

### Des liens plateau-vallée à renforcer

Le plateau souffre d'un enclavement lié à des trajets peu connus ou praticables. Pour y remédier, des liaisons douces, facilement empruntables par les piétons ou vélos, pourraient être créées. La question de l'accessibilité routière au plateau et de l'engorgement des voies d'accès aux heures de pointe devra également être posée.

### À la croisée de deux paysages exceptionnels

Le futur quartier devra s'intégrer harmonieusement avec les bois des coteaux et le plateau agricole, en ménageant les transitions visuelles entre ces deux paysages au cœur de l'identité locale.

### S'appuyer sur l'existant

Les qualités patrimoniales et paysagères du site seront valorisées, dans le cadre de l'évolution ou de la réutilisation de bâtiments existants. Les nouveaux bâtiments seront implantés autant que possible à proximité de ceux existants.

## Ses faiblesses

### Un cadre peu agréable

Services et commerces inexistant, rues désertées lors des vacances. Le site du Moulon ne constitue pas un cadre pour une vie de quartier animée. Les accès aux bâtiments sont contrôlés, ce qui coupe les perspectives visuelles et les déplacements à pied.

### La voiture omniprésente

Le quartier connaît la suprématie de l'automobile. Ses deux accès principaux, le rond-point de Corbeville et le rond-point de Saint-Aubin, sont des points d'engorgement. Les établissements ont dû s'adapter, en créant de vastes parkings, consommateurs d'espace et vecteurs d'enclavement.



Vous avez des questions ?

[www.media-paris-saclay.fr/concertations-debats](http://www.media-paris-saclay.fr/concertations-debats)

# PANNEAUX DE LA CONCERTATION

## Les orientations du projet

Au vu des potentialités et des faiblesses de l'actuel quartier du Moulon, plusieurs orientations ont été privilégiées pour répondre aux grands enjeux du projet Paris-Saclay.



Première réalisation dans le cadre du projet, le lieu de vie illustre ses principes. Ce bâtiment compact offrira une variété de services (restauration, terrain et salle de sport, espace culturel) ouverts à tous.



### Faciliter les déplacements

#### Renforcer l'offre de transports en commun

Pour éviter l'asphyxie routière du territoire, les lignes de bus seront rapidement renforcées. Suivra en 2015 l'arrivée du transport en commun en site propre (TCS) Massy - Saint-Quentin, auquel s'ajoute un projet de liaison Nord-Sud à l'étude. A partir de 2018, le métro automatique du Grand Paris assurera la connexion du quartier avec les grands pôles de transports.

#### Réduire l'impact de la voiture

Les rond-points de Corbeville et de Saint-Aubin seront modifiés, en lien avec le projet de TCS Massy - Versailles. Au sein du quartier, la construction d'ouvrages en souterrains ou en silo permettra de réduire l'impact des parkings sur le paysage et l'urbanisme du quartier tout en répondant aux besoins en stationnement.

### Gérer l'eau de manière optimale

Un principe de gestion dynamique est proposé pour la rétention des eaux de pluie :

- À l'échelle des bâtiments et sites, des toits végétalisés et des noues assureront le stockage des pluies les plus fréquentes (revenant tous les 20 ans).
- À l'échelle du quartier, des espaces de stockage permettront de recevoir les pluies exceptionnelles (revenant tous les 50 ans) et pourront être utilisés pour d'autres usages (espaces paysagers, terrains de sport, parking...).
- À l'échelle du plateau seront prises en compte les pluies très exceptionnelles (revenant tous les 100 ans).

### Faire vivre le quartier

#### Améliorer le cadre de vie

Le projet d'aménagement met l'accent sur la qualité de vie offerte par le quartier. L'insertion de nouveaux bâtiments, en harmonie avec ceux existants, va permettre de créer des espaces publics accueillants, qui seront le cœur de la vie du quartier. Ce souci de compacité permet également d'animer les rues, puisque les transports et les commerces seront facilement accessibles à pied.

#### Répondre aux besoins de tous

Pour être animé, le quartier doit attirer des personnes de tous horizons, étudiants, chercheurs, mais aussi salariés, riverains et habitants. Des équipements, des commerces et des logements sont donc prévus pour ces nouveaux usagers : au quotidien, ils tisseront le lien entre le quartier et les villes avoisinantes.

#### EXPLORER TOUS LES MODES DE TRANSPORT

Pour lutter contre le monopole de la voiture et relever le défi de la mobilité, tous les modes de transport sont étudiés : vélos en libre-service, téléphérique pour relier la vallée au plateau, auto-partage, dispositifs d'information en temps réel, développement de cheminements piétons et cyclistes...

Vous avez des questions ?



[www.media-paris-saclay.fr/concertations-debats](http://www.media-paris-saclay.fr/concertations-debats)

## 5. PUBLICATIONS COMMUNALES

Gif-Infos - Avril 2012

### 14 Dossier du mois

Aménagement du quartier de Moulon

# La dynamique Paris-Saclay est en marche

La transformation du plateau de Saclay passe par l'aménagement de sa frange sud. Actuellement, deux projets, un lieu de vie et une résidence universitaire, sont en cours de réalisation sur la rue Joliot Curie, sur la partie giffoise du plateau de Moulon. Parallèlement, une enquête publique a lieu jusqu'à la mi-avril au sujet du "périmètre vert" du plateau. Décryptage.



Jusqu'au 14 avril prochain, une enquête publique se déroule sur la délimitation de la "zone de protection naturelle, agricole et forestière du plateau de Saclay". C'est une des phases privilégiées de la procédure, au cours de laquelle le public (habitants, associations, acteurs économiques...) est invité à donner son avis sur ce projet (voir encadré ci-contre). Parallèlement à cette consultation publique, la démarche et les enjeux du Moulon font l'objet d'une exposition permanente qui se déroule dans le hall des services municipaux depuis la mi-février.

Ainsi, la préservation de la nature et des terres agricoles et la zone du Moulon sont deux sujets liés et d'actualité, essentiels pour la frange sud du plateau de Saclay, dont l'aménagement est l'un des axes forts et structurants du "cluster" Paris-Saclay conduit par l'État à travers l'Établissement public Paris-Saclay (EPPS), dans le cadre d'une opération d'intérêt national (OIN).

L'État porte l'ambition d'y faire éclore un pôle intellectuel, scientifique et technologique de rang mondial, concentré de talents et de matière grise, "booster" de la croissance, modèle d'un développement de pointe, vertueux et durable. Sur ce territoire choisi, l'objectif est bien de connecter et de faire entrer en synergie, les sciences et la valorisation économique pour transformer les connaissances en innovations, en activités, en entreprises et en emplois nouveaux (voir Gif infos octobre 2011).

#### Le Moulon, un territoire qui se transforme...

Dans quelques années, le Moulon accueillera l'École Centrale de Paris, l'École normale supérieure Cachan, ainsi que les facultés de physique, pharmacie, biologie et chimie de l'Université Paris-Sud. L'idée est de profiter de ces arrivées

N°377 | Gif infos avril 2012





Perspective du lieu de vie sur le plateau de Moulon.

pour impulser une dynamique nouvelle et créer un quartier vivant et agréable, respectueux de son environnement associant des établissements scientifiques, des entreprises, des logements, ainsi que les services et les équipements publics. Demain, ce sont près de 11 500 étudiants, chercheurs et personnels de ces établissements qui fréquenteront le Moulon. Ainsi, le renouveau du quartier passe par une nouvelle logique : la création de lieux partagés entre tous les habitants, scientifiques et non scientifiques. Plutôt que de doter chaque établissement d'un restaurant, d'une bibliothèque, de logements étudiants

### Zone naturelle du plateau de Saclay : exprimez-vous !

Connues pour leur richesse et leur fertilité, 2 300 hectares de terres agricoles du plateau de Saclay seront protégées dans une "zone naturelle, agricole et forestière" à laquelle il faut ajouter environ 1 450 hectares d'espaces naturels et forestiers. Au sein de ce périmètre, il sera impossible à l'avenir d'urbaniser. Après avoir été soumis à différents acteurs (associations, collectivités territoriales...), le projet fait aujourd'hui l'objet d'une enquête publique avant d'être définitivement adopté par le Conseil d'État. Une enquête publique est une procédure codifiée, préalable aux grandes décisions ou réalisations d'opérations d'aménagement. Elle est un des outils de la démocratie, où chacun peut donner son avis. Il s'agit de permettre aux autorités compétentes de prendre connaissance de tous les points de vue avant la prise de décision finale. Un registre et le dossier d'enquête sont disponibles jusqu'au samedi 14 avril au service Urbanisme de la ville.

➔ Tél. : 01 70 56 53 80 - [urbanisme@mairie-gif.fr](mailto:urbanisme@mairie-gif.fr)  
[www.media-paris-saclay.fr/concertations-et-debats/](http://www.media-paris-saclay.fr/concertations-et-debats/)

N°377 | Gif infos avril 2012

## 16 Dossier du mois

et d'équipements sportifs... l'option choisie est la mutualisation et le partage de services ouverts à tous : étudiants, chercheurs, salariés, familles... Une démarche innovante dont un des objectifs est de permettre la réalisation d'économies financières mais aussi de favoriser les échanges : le Moulon n'a pas vocation à être un campus fermé sur lui-même, une unité de lieu et de vie fragmentée et isolée mais un quartier intégré à son environnement, ouvert sur le plateau et les vallées.

Deux projets de construction illustrent concrètement cette idée de mise en commun des équipements : un bâtiment destiné à la restauration et à la pratique d'activités sportives, baptisé " lieu de vie du campus Paris-Saclay " et distingué récemment par le label Grand Paris ; une résidence universitaire constituée de près de 200 logements étudiants. Les deux constructions seront situées côte à côte, rue Joliot Curie à proximité de la Maison de l'Ingénieur et en face de l'IUT (voir précisions pages suivantes).

Ce sont des opérations symboles de cet espace de rencontres et de partages de l'opération Paris-Saclay sur le Moulon. Elles s'inscrivent dans le cadre d'une " Zone d'aménagement concerté " (ZAC) sur un périmètre d'environ 300 hectares à cheval sur les villes de Gif, Saint-Aubin et Orsay. Elles sont aussi les traductions des grands principes d'aménagement, confés au cabinet Menu et Saison et définis par le groupement Michel Desvigne : la compacité (densifier le cœur du quartier pour préserver les richesses naturelles et agricoles), la mixité des fonctions (promouvoir la mixité entre activités économiques et scientifiques, logements, commerces-services, mutualiser les équipements...), la relation avec la nature et les paysages (respecter et promouvoir la structure paysagère du plateau).

### Campus Paris-Saclay : en bref

Un campus excellent. Labellisé " initiatives d'excellence " (IDEX) début février, il fait partie des 8 projets dotés de financements conséquents issus du grand emprunt. Objectif : faire émerger en France des pôles pluridisciplinaires d'enseignement supérieur et de recherche capables de rivaliser avec les plus grands campus du monde. Ainsi, l'université Paris-Saclay qui verra le jour en 2014 regroupera les universités Paris-Sud-11 et Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, ainsi que dix grandes écoles (Agro ParisTech, Centrale Paris, ENS Cachan, Polytechnique, ENSAE ParisTech, ENSTA ParisTech, HEC, Institut Télécom, Institut d'optique, Supélec). Elle accueillera à terme environ 70 000 étudiants, chercheurs et enseignants.

➔ [www.campus-paris-saclay.fr](http://www.campus-paris-saclay.fr)

Un schéma territorial. Elaboré par l'EPPS et les collectivités, ce document établit un diagnostic et fixe les principes et les grands équilibres pour un développement harmonieux du territoire qui s'organise autour du plateau et regroupe 49 communes, 4 intercommunalités, 657 000 habitants et 372 000 emplois, sur une superficie trois fois et demie plus vaste que celle de Paris intramuros. La mobilité, l'habitat, l'environnement, la création d'activités sont les grands enjeux du développement territorial Paris-Saclay.

### Le Moulon se prépare dans la concertation

Impacts du projet sur son environnement, équilibres locaux, relation entre vallée et plateau... : toutes les questions peuvent être abordées dans le cadre de la concertation de ce projet présenté au public au fur et à mesure de l'avancée des études. La concertation doit garantir une bonne information sur l'état d'avancement du projet et son contenu, en apportant à chaque question une réponse aussi précise que possible. Elle doit aussi permettre une prise en compte des avis et des propositions du public exprimés notamment sur le site Internet : <http://media-paris-saclay.fr/concertations-et-debats>  
Donnez votre avis



Vue de la résidence Émilie du Châtelet.

### Gros plan sur le lieu de vie et la résidence universitaire

Deux projets complémentaires sortent de terre sur le plateau du Moulon, à Gif. Le lieu de vie et la résidence étudiante sont si côté l'un de l'autre, rue Joliot Curie. Le plateau du Moulon se transforme... Explications.

#### Le lieu de vie du campus Paris-Saclay



Composé d'un espace de restauration collective et rapide (1000 couverts), d'un espace sportif " musculation-cardio-entraînement fitness-danse " et de deux terrains de sport extérieurs, ce bâtiment multifonctionnel, qui ouvrira ses portes à la rentrée 2011, s'inscrit dans la droite ligne de l'esprit Paris-Saclay : un lieu de vie mutualisé propice aux rencontres et aux partages entre les étudiants, et plus largement avec les personnels administratifs, les chercheurs, les salariés des entreprises... Le projet architectural retenu dessine des étages de terrasses suspendues entre un parvis public et une large toiture-terrasse consacrée aux sports. Les activités s'y superposent pour bénéficier, à chaque niveau, de vues sur le paysage du plateau. De l'extérieur, l'effet vitrine met en scène les activités qui deviennent la vitrine du bâtiment. C'est l'agence Muoto qui a été retenue pour créer ce projet porté par l'EPPS distingué par le label Grand Paris. Lauréate du concours European 7 et des albums des jeunes architectes (NAJAP) en 2008, les travaux de l'agence Muoto ont été exposés dans les biennales de Graz, Copenhague et Rotterdam, ainsi que dans une cinquantaine d'événements internationaux liés aux thèmes de la ville, de l'architecture et des arts numériques.

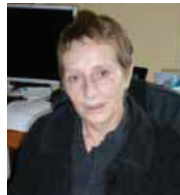
#### La résidence Émilie du Châtelet

202 logements de 18<sup>m</sup> répartis dans deux immeubles de 2-3 étages : la résidence Émilie du Châtelet gérée par le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) accueillera les étudiants à partir de la rentrée prochaine. " C'est une très belle construction en bois récompensée par le Prix spécial de l'Innovation pour le développement durable " explique Françoise Bir, directrice du CROUS de Versailles (voir suite interview ci-contre) : les parois intérieures et extérieures sont réalisées principalement en bois qui, associé à une bonne isolation,

permet de faire des économies d'énergie ; les toitures sont équipées de capteurs solaires pour la production d'eau chaude sanitaire. Réalisé par le bailleur social Logistar, ce projet a été conçu comme une succession de lieux intérieurs et extérieurs invitant à la rencontre et à l'isolement, deux aspects indispensables de la vie étudiante. Jardin, parking, toitures végétalisées, terrasses communes, laverie, bagagerie... compléteront cette nouvelle résidence étudiante à Gif, sur le Moulon.



#### Questions à...



**Françoise Bir**  
Directrice du CROUS  
de Versailles

**À quelle date, la résidence pourra-t-elle accueillir les étudiants ?**

À la rentrée 2012. En allant sur le site du CROUS, les étudiants peuvent déjà sélectionner la résidence de Gif dans leurs choix. Ces 202 logements disposent tous de kitchenettes, de douches individuelles et d'un accès internet haut débit. Ils ont été réalisés avec des modulaires de bois et offrent de belles prestations aux normes BBC (bâtiment basse consommation). Dix d'entre eux sont équipés pour les personnes à mobilité réduite. C'est la 10<sup>ème</sup> résidence proposée aux étudiants dans l'Essonne par le CROUS de l'académie de Versailles.

**Pourquoi donner le nom Émilie du Châtelet ?**

Elle a été une grande intellectuelle française. Au XVIII<sup>ème</sup>, sous le règne de Louis XV, cette femme savante, compagne de Voltaire pendant de longues années, a participé aux recherches de pointe en mathématiques, en physique, en philosophie. C'est une femme qui mérite intérêt, curiosité et admiration.

➔ [www.crous-versailles.fr](http://www.crous-versailles.fr)

# PUBLICATIONS COMMUNALES

## Annonces des réunions publiques

Gif Infos - décembre 2011

### 6 Actualités

Lancement de la concertation

## Le projet du quartier du Moulon

Participez à la réunion publique du 14 décembre prochain à 21h, en salle du conseil ! Elle ouvre la phase de concertation sur l'aménagement du quartier du Moulon.



Périmètre prévisionnel de ZAC sur le secteur du Moulon.

L'Établissement public Paris-Saclay (EPPS) ouvre une phase de concertation sur l'aménagement du Moulon.

Ce quartier doit devenir un élément central du campus de Paris-Saclay et fait l'objet d'un projet de zone

d'aménagement concerté sur trois communes (Gif, Orsay et Saint-Aubin). L'objectif est d'y faire émerger, autour des établissements scientifiques, un quartier mixte et vivant réunissant habitants, étudiants, chercheurs et

salariés, ouvert à la fois sur la vallée et le cœur du plateau.

Incarnant l'idée d'un "parc-campus", ce quartier doit intégrer harmonieusement dans son environnement, en respectant les principes de compacité et de développement durable.

Il doit bien sûr offrir aux habitants tous les éléments constituant un cadre de vie agréable : équipements, services, commerces et transports.

La phase de concertation préalable à la création de la zone d'aménagement permet au public d'être associé à la définition du projet au fur et à mesure de l'avancée des études.

La réunion de lancement aura lieu le mercredi 14 décembre à 21h, salle du conseil de Gif (mairie - vallée).

Elle sera l'occasion de présenter au public le contexte du projet, les grandes orientations proposées et un état des lieux présenté par le groupement d'architectes Menu et Saison en charge des études pour le projet.

## Orsay notre ville - décembre 2011

**vite dit  
bien dit**

**Projet du Plateau de Saclay  
Réunion publique organisée par  
l'État le 12 décembre à Orsay.**

À l'heure où nous imprimons, le lieu et l'heure sont encore à préciser.  
Retrouvez ces informations sur  
[www.mairie-orsay.fr](http://www.mairie-orsay.fr)  
ou au 01 60 92 80 00.

# PUBLICATIONS COMMUNALES

## Annonces des réunions publiques

FLASH INFO (St Aubin) - DECEMBRE 2011



# FLASH INFO

Décembre 2011 N°8

## Réunion publique

en partenariat avec la commune de Gif-sur-Yvette

### Aménagement du quartier du Moulon



L'Établissement public Paris-Saclay (EPPS) ouvre une phase de concertation sur l'aménagement du quartier du Moulon.

Ce quartier va devenir un élément central du campus Paris-Saclay et fait l'objet d'un projet de zone d'aménagement concerté sur 3 communes : Saint-Aubin, Gif-sur-Yvette et Orsay.

**Un quartier d'habitations**  
Autour des établissements scientifiques, va être créé un quartier réunissant habitants, étudiants, chercheurs et salariés, ouvert à la fois sur la vallée et le cœur du plateau.  
Ce quartier doit s'intégrer harmonieusement dans son environnement, en respectant les principes de compacité et de développement durable.

Il doit bien sûr offrir aux habitants tous les éléments constituant un cadre de vie agréable : équipements, services, commerces et transports.

**Phase de concertation**  
La phase de concertation préalable à la création de la zone d'aménagement permet au public d'être associé à la définition du projet au fur et à mesure de l'avancée des études.  
La réunion de lancement aura lieu le **mercredi 14 décembre à 21h**, salle du conseil de Gif.

Elle sera l'occasion de présenter au public le contexte du projet, les grandes orientations proposées et un état des lieux préparé par le groupement d'architectes (Menu et Saison en charge des études).



**mercredi 14 décembre**  
**à 21h** salle du conseil  
**mairie de Gif-sur-Yvette**

étudier   vivre   se divertir  
entreprendre   habiter   se déplacer

## 6. COMMENTAIRES SUR LE FORUM DE DISCUSSION INTERNET

«Ayant assisté à la réunion publique à Orsay, je partage ce que M. ROS a dit: ce projet est d'une grande importance pour toute l'économie française, et il faut bien veiller à ce qu'il s'intègre au mieux chez nous.»

19 décembre 2011

«J'ai participé à la réunion publique à Orsay et j'y ai appris que la hauteur des bâtiments seraient de 21 m. Cette hauteur me paraît trop élevée. Il me semble que les bâtiments ne devraient pas dépasser la hauteur des arbres qui forment la lisière du plateau. Ceci permettrait une meilleure intégration de ce nouveau quartier et respecterait le souhait affiché d'en faire un territoire d'excellence par sa qualité paysagère.»

27 janvier 2012

« L'enseignement est minoré dans ce classement qui fait la part belle à la recherche. Ce classement est surtout fait avec des critères anglo-saxons, c'est vers cela que veulent arriver les Chinois. L'université en France est radicalement différente et s'est construite différemment. La comparaison n'est pas évidente ni pertinente (avec les PRES peut être un peu plus et encore). Bref, ce n'est pas parce que les locaux sont pourris dans une université qu'une université est mal classée (ou plus mal classée que les autres).»

1er juillet 2012

# 7. ANNONCES DES REUNIONS PUBLIQUES

PARIS-SACLAY

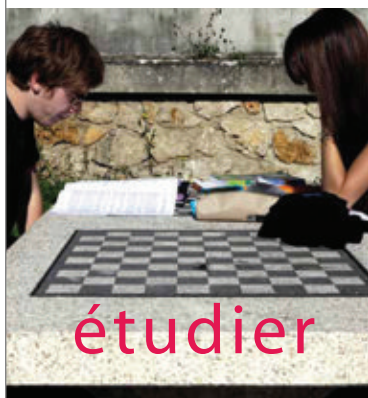


Concertation préalable à l'aménagement  
**QUARTIER DU MOULON**  
GIF - ORSAY - ST-AUBIN

## RÉUNION PUBLIQUE

Lundi 12 décembre 2011 - 18h30  
Université Paris-Sud, Bat. 452, amphitheâtre F1 / Orsay

Mercredi 14 décembre 2011 - 21h  
Mairie de Gif-sur-Yvette, salle du conseil



étudier



se divertir



se déplacer

entreprendre

vivre

habiter

Affiche diffusée dans les communes concernées